

1. EDITORIAL

L'exercice 2015 aura été marqué en premier lieu par un flux d'activité conséquent. Lors du premier semestre la sollicitation de l'équipe se sera avérée régulière et constante dans le droit fil de l'activité constatée l'an passé. Les derniers mois, par contre, correspondent à une période où les demandes ont été modérées. Ceci dit les objectifs fixés dans leur globalité ont été approchés et quasiment atteints.

Sur le fond, les situations adressées au service (141 mineurs) rendent compte de difficultés conséquentes au sein des familles.

Le nombre d'enfants vivant seuls avec leur mère correspond à plus de la moitié des mineurs ayant bénéficié d'une mesure d'investigation de proximité (MIP) en 2015.

Ces situations sont bien souvent exemplaires de conditions de vie altérées laissant des mères dépourvues face à de multiples soucis qui viennent prendre le pas sur la question de l'intérêt supérieur de l'enfant.

2015 aura été, par ailleurs, l'occasion d'ouvrir un grand chantier associant expériences de terrain et perspectives de recherche autour de la thématique de l'observation et du développement de l'enfant.

L'hypothèse initiale vise à mieux observer l'enfant pour mieux prendre en compte ses difficultés et ses potentialités.

Les conclusions de la MIP ont vocation à servir de socle pour définir, chaque fois que nécessaire, les modalités d'accompagnement de l'enfant dès lors qu'il paraît judicieux pour lui d'envisager son inscription dans la logique d'un parcours en protection de l'enfance.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

La MIP est mise en œuvre par les Inspecteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance avec l'accord des parents dans une logique de contractualisation

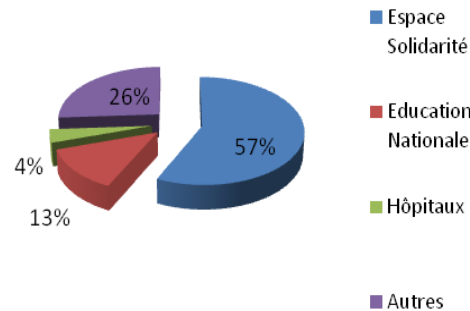
La mesure d'investigation s'exerce durant une période de six mois pleins et soutenus...

Mieux prendre en compte la place de l'enfant dans son milieu est un objectif central.

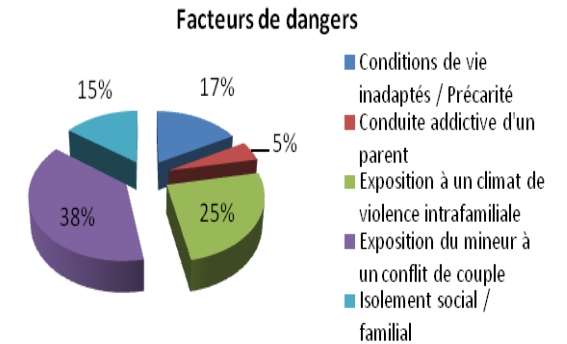
• Chiffres clés concernant les missions réalisées dans l'année

Si l'agrément autorise le suivi de 145 mesures par an correspondant à 26.100 journées ; force est de constater que l'activité 2015 aura permis de frôler cet objectif. Le service ayant été missionné pour 141 mineurs correspondant à 25.259 journées réalisées.

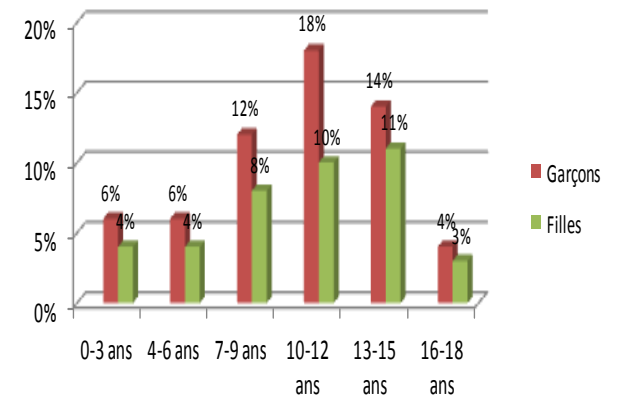
• Origine des informations préoccupantes



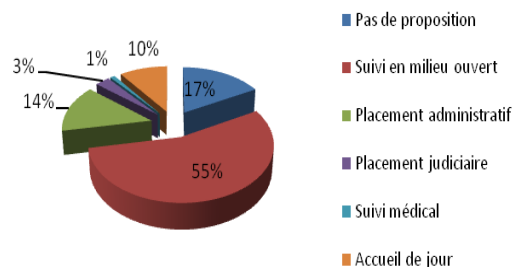
• Motifs des informations préoccupantes



• Mineurs par âge



- **Orientations préconisées**



3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie du service

L'année 2015 aura, par ailleurs, été celle d'une plongée dans le logiciel SOLIS. Cette appropriation correspond à une plus valeur pour le service et elle a été optimisée grâce à notre secrétaire. Il nous reste cependant des progrès à réaliser pour que cette technologie devienne également familière aux autres membres de l'équipe afin que la continuité du service puisse être réalisée au mieux.

3.2. Partenariat

Il s'étoffe et devient de plus en plus fonctionnel au fil des années. Nous poursuivons notre politique de rencontres des équipes de professionnels (service AED—UPA—UCREF...). Dans le même esprit, nous nous posons systématiquement la question de notre place dans le réseau (tête de réseau, autres...) et de la poursuite du travail partenarial à l'issue de la MIP dans l'intérêt des mineurs et des familles.

3.3. Travail avec les familles

La philosophie qui sous-tend notre action est imprégnée par une forte conviction : celle d'être au service des familles pour l'intérêt de leur(s) enfant(s).

Elle constitue en soit une démarche continue d'amélioration.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION

Les professionnels du service font preuve d'un grand intérêt pour la formation continue, dans divers domaines. Ont été les principaux thèmes abordés en 2015 :

- l'approche systémique
- la médiation
- l'interculturalité
- l'observation de l'enfant

Ces quatre thématiques viennent contribuer à la démarche d'amélioration poursuivie, via le renforcement des outils mis à disposition et à l'évaluation continue des pratiques professionnelles ainsi mis en exergue au quotidien.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

Les ressources humaines sont stabilisées au nombre de personnes formant l'ossature de l'équipe pluridisciplinaire.

L'ensemble des postes pourvus permet de répondre en temps et en heure aux mesures confiées.

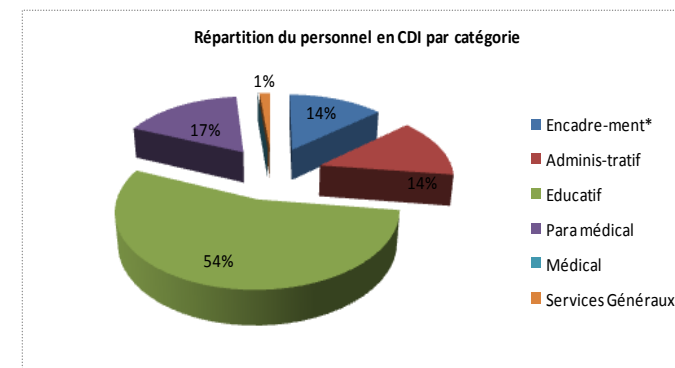
CDI

2013	2014	2015
6,11	7,36	7,36

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	En-cadre-ment	Admi-nis-tratif	Educa-tif	Para médical	Médical	Services Géné-raux
CDI	7,36	1,00	1,00	4,00	1,25		0,11

* Directeur mis à disposition



6. CONCLUSION

L'année 2015 s'est conclue sur le plan législatif avec la perspective d'une réforme visant à améliorer la loi de la protection de l'enfance de 2007.

Le service sera resté très attentif à des évolutions qui amèneront très certainement un recentrage des interventions au plus près des besoins de l'enfant.

Sur cet aspect, la dynamique de l'ASE 68 et les pratiques de notre service se rejoignent pour garantir une prise en compte de tous les enfants adressés quelque soit la nature de l'origine de leurs difficultés.